

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

FAIRE EXÉCUTER LES PEINES D'EMPRISONNEMENT FERME - (N° 374)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
M. Kervran, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« à un enseignement, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« formation »,

insérer les mots :

« académique ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, le terme "enseignement" étant particulièrement vague.